

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LFI TOKYO – MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

Membres		présents	excusés
M. Olivier BROCHET	Directeur de l'AEFE	x	
M. Jean-Baptiste LESECQ	Chargé d'affaires	x	
M. Stéphane MARTIN	COCAC	x	
M. Gilles ALMOSNINO	Chef du secteur Asie	x	
Mme Catherine OUNSAMONE	COCAC adjointe	x proc.	
Mme Marie-Hélène TEYLOUNI	Consule		x
M. Laurent WAJNBERG	Proviseur	x	
M. Claude OULHEN	DAF	x	
M. Eric ALLAIN	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Pierre-François VILQUIN	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Armel CAHIERRE	Président de la CCIFJ		
M. Xavier DALOT	Représentant des personnels	x	
M. Pierre-Henry HANTSON	Représentant invité des personnels (élu hier 13 octobre)	x	
Auditeurs			
M. William FABVRE	Ancien DAF intérimaire	x	
M. Masato TANI	Auditeur japonais	x	
Membres invités			
Mme Marie DOYHAMBEHERE	Proviseur adjoint	x	
M. Gilles SANSEBASTIAN	Directeur du primaire	x	
vacant			
M. Maxence ROBIN	Attaché de coopération	x	
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller consulaire	x	
Mme Evelyne DAVENET--INUZUKA	Conseillère consulaire	x	
M. François ROUSSEL	Conseiller consulaire	x	
Mme Yukie KADOTANI	Traductrice	x	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

Marie Doyhambehere, proviseur adjoint, est désignée secrétaire de séance.

M. Vilquin, représentant des parents d'élèves, est secrétaire adjoint

En préambule, Monsieur le Directeur Olivier Brochet regrette de ne pouvoir cette fois encore être présent à Tokyo. Il salue les nouveaux administrateurs :

M. Stéphane Martin, COCAC

M. Philippe Setton, Ambassadeur

M. William Fabvre, qui retrouve ses fonctions d'auditeur

M. Pierre-Henry Hantson, représentant des personnels invité (élu la veille)

M. Eric Allain, représentant des parents d'élèves en remplacement de M. René Carraz

L'auditeur M. Tani est également présent, la traduction étant assurée en direct par notre chargée des affaires générales Mme Kadotani.

Il présente un bilan de la rentrée pour le réseau de l'AEFE :

Cette rentrée est dominée par la mise en œuvre du plan d'urgence, dont une deuxième phase sera présentée ce 15 octobre au Conseil d'administration de l'AEFE. Pour mémoire, ce plan a déjà alloué 50 millions d'euros aux bourses destinées aux familles françaises, 50 millions pour les familles étrangères en difficulté et 50 millions d'avance de trésorerie aux établissements partenaires ou conventionnés (dont 25 millions ont été déjà attribués).

Du côté des effectifs, les pertes sont non négligeables (-3000 élèves), mais moindres que redouté car les 8000 élèves en moins sont compensés par l'arrivée de 5000 élèves des établissements nouvellement homologués et qui rejoignent le réseau. 40% des établissements sont stables ou en croissance, 60% sont en baisse, dont un tiers perdent plus de 5% de leurs effectifs. Cela requiert donc une grande vigilance.

En septembre, la moitié des établissements ont rouvert en présentiel, un tiers en distanciel (les autres en mode hybride). A ce jour, désormais 62% des établissements sont en présentiel, 22% en distanciel (les autres en mode hybride).

La deuxième phase du plan d'urgence prévoit une subvention aux établissements (15 millions d'euros pour les 532 établissements du réseau), correspondant à des dépenses liées à la pandémie (matériel sanitaire ou informatique notamment). Une subvention supplémentaire est prévue pour les établissements qui perdent plus de 5% d'élèves.

Les pertes d'élèves sont constatées surtout chez les Français expatriés ; les élèves nationaux connaissent une augmentation. Enfin, cette baisse est constatée surtout en maternelle et élémentaire, alors que le secondaire est partout en croissance.

Le ministre conseiller, M. Jean-Baptiste Lesecq, explique que Monsieur l'Ambassadeur Philippe Setton est attendu courant octobre. Le Japon connaît un assouplissement régulier de ses mesures : les résidents peuvent quitter le pays et y rentrer depuis le 28 août, et les visas de longue durée sont de nouveau octroyés, ce qui permet d'espérer une évolution positive.

Le Conseiller culturel M. Stéphane Martin dit son plaisir à participer à ce Conseil d'administration.

Le Chef du secteur Asie, M. Gilles Almosnino, précise les chiffres des effectifs d'élèves en Asie : -1000 élèves, soit 4,7%, dont les deux tiers sont de nationalité française et liés à des départs d'expatriés.

Pour finir, le Directeur indique que quelques établissements ont temporairement fermé et basculé en continuité pédagogique à distance : la réactivité et la souplesse sont de mise, et il appelle à éviter tout relâchement sur les mesures sanitaires : la sécurité des familles et des personnels est la priorité et nécessite d'adapter le modèle pédagogique, en créant du consensus sur les modalités retenues. Il faut utiliser les instances aussi souvent que nécessaire pour procéder aux ajustements adaptés. A Tokyo, conclut-il, cela a été bien fait.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal du CA du 4 juin 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Changement d'administrateurs et de conseillers

Présentation des nouveaux conseillers (membres de l'Assemblée des Conseillers) :

- M. Philippe SETTON, Ambassadeur, en remplacement de M. Laurent PIC
- M. Stéphane MARTIN, conseiller culturel, en remplacement de M. Pierre COLLIOT
- Mme Marika PIRIOU, adjointe de la Consule, en remplacement de M. Nelson DA COSTA
- Mme Christine SIMON, secrétaire générale d'ambassade, en remplacement de Mme Christèle DAVIET
- M. Eric ALLAIN représentant des parents d'élèves, en remplacement de M. René CARRAZ
- M. Dubos, représentant des personnels élu le 13 octobre

Le proviseur évoque un point à clarifier concernant le règlement de l'Assemblée des Conseillers pour le siège non pourvu de représentant des personnels : pour renouveler les mandats des représentants des personnels à l'Assemblée des Conseillers, ce règlement mentionne l'existence de 4 collèges des personnels, au lieu des 3 habituels (primaire / secondaire / ATOS) ; le 4^e collège est celui des 'surveillants', formulation ambiguë, que le proviseur propose de préciser en ajoutant : 'surveillants *du primaire et du secondaire*'.

Pour les deux sièges à pourvoir, il aurait fallu que soient représentés le collège des surveillants et celui des ATOS, car le collège du primaire est déjà représenté à l'Assemblée des Conseillers et le collège du secondaire l'est au Conseil d'administration. Or il n'y a pas eu de candidat pour le collège des surveillants mais une candidate pour celui du primaire, que le proviseur a invalidé. Il demande au CA son avis : faut-il ignorer le règlement (la titulaire du primaire a dit au proviseur que ce règlement n'était pas appliqué), ou le respecter ?

Le proviseur dit son attachement à ce que les règlements soient appliqués, ce sujet pouvant être sensible au LFI Tokyo. Après discussion, le CA accepte que le siège non pourvu reste vacant cette année, l'enjeu étant mineur au regard des attributions de l'Assemblée des Conseillers et de la fréquence de ses convocations. Les représentants des parents et des personnels donnent leur accord avec ce choix.

3. Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement

Les 9 nouveaux personnels (8 professeurs et 1 ASEM) venus de France ont pu arriver en août grâce aux efforts de l'Ambassade de France et à la réactivité de Claude Oulhen efficacement secondé par les secrétaires des ressources humaines, ce dont le Directeur tient à les féliciter.

Leur quatorzaine effectuée, ils étaient tous présents le 1^{er} septembre pour la pré-rentrée.

Les quelques enseignants rentrés en France en lien avec l'Ambassade de France ont également pu regagner Tokyo à temps et être présents le 1^{er} septembre.

Il ne manquait donc aucun personnel à la rentrée – sauf deux professeurs d'anglais au primaire, présents au Japon et recrutés en août mais en attente du permis de travail adéquat.

Le Directeur remercie également les professeurs pour s'être adaptés à ces circonstances particulières.

La liste des nouveaux personnels est présentée :

<u>professeurs des écoles</u>	CHIARAMONTE	AUDREY	RL
	HOSTACHE	CAROLINE	RL
	LAFI	SOFIA	RL
	LONCLE	NADEGE	RL
	MARQUIER	VALERIE	RL
	RUHLMANN	ERIKA	RL
	SALLARD	JADE	RL
<u>Professeurs d'anglais</u>	(TURNER	DIANE)	RL*
	MANSFIELD	JOANNE	RL
	PARK	Jin	RL
	BERILE	BERTRAND	RL
	MARTIN-HORIE	PHILIPPE	RL
<u>Professeurs de japonais</u>	KOBAYASHI	YUKO	RL
	LAMBERT	KAORI	RL
<u>Professeur Documentaliste</u>	LOFFREDO	NATHALIE	RL
<u>ASEM</u>	DESPRES	SANDRA	RL
	GOUBET	THOMAS	RL
	MIHO-MELLIN	KAORI	RL
<u>Surveillants de cantine</u>	BELLON	JOANNA	RL
	CHOQUEREAU	ASTRID	RL
	DEVAIVRE	ANDRE	RL
	DEVAUX	VERONIQUE	RL
<u>Mathématiques</u>	LEE	WILLIAM	RL
<u>Lettres</u>	OBEDIA	GERALDINE	RL(1 an)
<u>Histoire Géographie</u>	SCHOLTZ	QUENTIN	RL
<u>Espagnol</u>	RUAUD	OLIVIER	RL
<u>Japonais</u>	KOBAYASHI	YUKO	RL
<u>Service</u>	TSUCHIYA	YOSUKE	RL
<u>Secrétaire comptable</u>	TRAN-FABVRE	QUOC NGHI	RL
<u>Secrétaire RH</u>	SHIMAMURA	URARA	RL

*RL : Recruté Local

Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Bilan de rentrée :

4.1. Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire a été préparé par l'équipe de direction à partir du lundi 17 août, au vu des dernières préconisations des autorités japonaises. La recrudescence estivale de la pandémie à Tokyo s'est ralentie fin août, ce qui a permis d'envisager une rentrée en présentiel intégral moyennant quelques aménagements.

Le projet de protocole a été transmis aux personnels le 21 août et discuté lors d'un CHSCT en visioconférence ce même jour. La version finale a été approuvée par le Conseil d'école puis le Conseil d'établissement le 25 août, sans tensions. Les familles ont été informées le 26 août des modalités de la rentrée, et les ont accueillies avec un grand soulagement.

Quelques parents se sont manifestés avec véhémence, soit pour exiger des mesures plus strictes, soit pour exiger des mesures plus souples...

Le groupe de suivi du protocole, annoncé en juillet, s'est réuni le 16 septembre et a proposé des allègements du protocole, pour tenir compte de la situation : ils sont entrés en vigueur le 23 septembre et ont été soumis à l'approbation du Conseil d'établissement du 1^{er} octobre.

Ce groupe se réunira de nouveau le 3 novembre.

Le proviseur rappelle son souci de maintenir un équilibre entre l'inquiétude des uns et la lassitude des autres face aux mesures mises en place, même si elles peuvent s'avérer contraignantes sur le plan pédagogique. Il souhaite que ces mesures ne soient pas abandonnées trop vite, la vigilance restant de mise.

A ce jour, aucun personnel n'a été en arrêt, aucune classe n'a été fermée.

Les représentants des parents demandent quelles leçons ont été tirées des fermetures d'autres établissements dans le réseau. Le Directeur évoque la diversité des situations : pluralité des cas, demande des autorités locales... Le proviseur rappelle que la responsabilité de tous (personnels, élèves, parents) importe plus que la recherche d'éventuelles défaillances. Il ajoute que les autorités japonaises sont décisionnaires en cas de contamination, et non l'établissement, mais que la liaison avec l'Ambassade est évidemment étroite sur ces sujets.

Le ministre conseiller confirme cette approche. Les centres de santé locaux ont un rôle central, ils cherchent à déterminer l'origine d'une contamination lorsque c'est possible (ce qui n'est pas toujours le cas), puis à déterminer les cas contact (mais si les gestes barrière ont été respectés, il peut ne pas y avoir de cas contact), enfin ils déterminent les mesures à prendre.

4.2. Effectifs réels et attendus

Le proviseur fait état de 70 à 80 élèves manquants à la rentrée – les effectifs attendus ont fluctué tout l'été, avec des annulations ou des reports. Mais depuis la réouverture partielle des frontières, 30 à 40 familles ont annoncé leur arrivée d'ici janvier.

Les effectifs attendus étaient en principe au même niveau que ceux de la rentrée 2019, donc en-dessous de l'augmentation prévue au printemps dernier. Toutefois, cette stagnation pourrait n'être que temporaire avant de renouer avec une hausse des effectifs.

Le proviseur ajoute que ces élèves manquants relevaient de tous les niveaux de classe, l'impact a donc été lissé : aucune fermeture de classe n'a été envisagée, et la montée de cohorte reste la même et ne remet pas en cause nos prévisions à ce jour.

4.3. Situation budgétaire 2020-2021 au 30 septembre

Quelques données sur la situation budgétaire :

Coût de la mesure de baisse de 30% de la maternelle : 20 Millions yens

Suppression de l'augmentation de 1.8% des frais de scolarité 2020-21 : 30 Millions yens

Perte de recettes pour 70 élèves en moins sur le 1er trimestre : 35 Millions yens

Total des charges des services annexes d'avril à août : 75 Millions yens

Déficit prévisionnel de l'exercice à ce jour : 164 Millions yens, soit environ 23 jours de fonctionnement (1,3 Millions €).
Le fonds de roulement passe désormais légèrement en-dessous de 80 jours de fonctionnement – mais le fonds de roulement provisionné pour le projet immobilier n'est pas remis en cause et reste à un niveau inchangé, qui permet de financer les travaux (voir point suivant).

Les impayés ont reflué pendant l'été, les rentrées se font progressivement, parfois avec des échéanciers. Il reste 10 familles qui refusent toujours, par principe, de payer la totalité des frais de scolarité du 3^e trimestre 2019-2020 (certaines ont cependant payé les frais de scolarité du 1^{er} trimestre de l'année en cours). Cela représente 5,1 millions de yens.

Le Directeur juge ces positions inacceptables, par rapport aux autres familles et compte-tenu des gestes importants consentis par l'établissement ; en outre, les familles en difficulté ont pu recevoir une aide de l'Etat.

Il constate que la question de la réinscription des enfants de ces familles a été posée pour la rentrée 2020, sans suite, mais il demande à ne pas admettre cette situation. En sa qualité de président du Conseil d'administration, il prône la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement, même avec un échéancier si besoin.

Le DAF explique qu'une telle procédure a été mise en œuvre l'an dernier, dans une situation sans lien avec la pandémie : une lettre de mise en demeure est envoyée, avec une date d'échéance ; puis le dossier est transmis à un huissier, qui contacte la famille ; si la famille ne paie pas à l'échéance fixée, une date est définie pour le passage en jugement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité ce mandat donné à l'établissement pour entamer cette procédure, étant entendu qu'elle concerne uniquement les familles refusant de payer et non celles bénéficiant d'un échéancier (l'aide de la Caisse de solidarité est rappelée pour les familles en difficulté).

A la demande des représentants des parents d'élèves, le proviseur propose au Conseil d'administration une mesure temporaire en faveur des familles qui arrivent au Japon en cours de trimestre : pour l'année scolaire 2020-2021 uniquement, ces familles se verront facturer les frais de scolarité au prorata du temps de présence.

Le Conseil d'administration approuve cette mesure à l'unanimité.

En revanche, sur la question d'une proratisation pour les familles qui quitteraient le Japon en cours de trimestre, le proviseur exprime ses réserves : il renvoie à la Caisse de solidarité pour toute situation exceptionnelle, qui serait examinée au cas par cas. Le Directeur valide cette position.

5. Point d'information sur le projet immobilier d'extension

L'équipe de direction a été auditionnée le 31 août par un comité de la municipalité de Kita-Ku, qui a ensuite écrit pour donner son accord officiel à l'ouverture de négociations financières pour le projet d'occupation de l'Ecole n°6. Le proviseur précise que deux conditions accompagnent cet accord : inclure dans notre projet le volet sécurité (l'Ecole n°6 étant centre d'alerte et de refuge pour les résidents du quartier) et le volet des échanges avec les résidents.

La signature du bail, à l'issue de ces négociations, se fera à la fin de l'hiver, avec une remise des clefs prévue le 2 avril 2021, rendant possible le démarrage des travaux. L'évaluation actualisée du coût du bâtiment sera finalisée courant octobre. Les appels d'offres pourront être prochainement lancés.

L'étape en cours porte sur le choix des niveaux qui s'installeront dans cette annexe. Le conseil des maîtres et les représentants des parents ont été consultés, le Conseil d'école formulera un avis en novembre, suivi du Conseil d'établissement.

Le proviseur a proposé à la Commission immobilière d'élargir sa composition pour inclure 4 professeurs du primaire, avec une réunion entre chaque période de vacances pour suivre l'avancée du projet et y participer.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité cette modification de composition.

Pour faire face à la charge que représenteront les travaux à venir, la direction informe le CA qu'elle a procédé à un début de réorganisation de l'équipe administrative : la fonction de responsable des achats est créée et confiée à un membre du service de comptabilité, dont l'aptitude à ce poste est manifeste. Il travaillera à une rationalisation des commandes, y compris dans le domaine de la restauration (voir plus loin).

Quant aux besoins en nouveaux personnels, ils feront l'objet d'un travail de définition ces prochains mois, avec de premières indications données lors du prochain CA.

6. Grandes orientations budgétaires pour la rentrée 2021

Le DAF Claude Oulhen présente le changement de cabinet comptable et fiscal prévu par l'établissement : le cabinet actuel pratique des tarifs très élevés pour une prestation incomplète (il fait uniquement de la fiscalité et pas d'expertise comptable). Le lycée a lancé un appel d'offres, trois cabinets y ont répondu – dont le cabinet actuel – et l'un d'eux répond à nos besoins. L'établissement compte donc dénoncer le contrat actuel (échéance le 30 juin) et commencer à travailler au 1^{er} janvier 2021 avec le nouveau cabinet, spécialisé dans les écoles internationales, IKP.

Pour une prestation plus complète, le coût sera de 3,4M JPY/an au milieu de 4,5M.

Le DAF précise qu'il ne sera pas nécessaire de changer le système informatique, car ce nouveau cabinet le connaît bien.

Pour finir, le proviseur informe le Conseil d'administration du chantier à venir pour toiletter les grilles salariales des recrutés locaux : l'objectif est de clarifier ou de rationaliser ces grilles, avec un travail de concertation étalé sur l'année scolaire, sans obligation de résultat – et qui ne vise pas à baisser les salaires ni à faire des économies, tient-il à préciser suite à une question que lui ont posée les représentants syndicaux.

7. Questions diverses

Questions du représentant des personnels :

1- Dans le cadre du financement de la formation continue, le lycée verse 1% de sa masse salariale. En 2019-2020, quelle somme cela représente-t-il? Les stages ayant été annulés à partir de février, comment a été utilisée cette somme ? Mêmes questions pour cette année avec des stages qui n'ont toujours pas lieu en présentiel.

Le Plan de formation n'étant plus en présentiel, l'argent prévu est retombé dans les fonds de réserve ; on paie à la prestation, et non par prélèvement de 1% de la masse salariale. Si la formation reprend en présentiel, la ligne sera utilisée, ou bien retombera dans les fonds de réserve.

2- Comme vous le savez peut être, la BCD (*bibliothèque centre de documentation au primaire*) souffre du fait d'avoir été gérée par différents personnels qui ont souvent fait ce qu'ils ont pu avec les moyens et les connaissances qu'ils avaient. Sans aucun jugement de ma part, la situation que en résulte est une BCD qui ne tient pas la route. Pour faire de ce lieu ce qu'il doit être, et au vu de l'augmentation progressive des effectifs, et aussi en vue de préparer l'avenir, j'ai fait la demande de l'octroi d'un poste à mi-temps supplémentaire.

Le proviseur invite à ne pas juger le travail d'anciens personnels et, au-delà de la maladresse de la question, explique que cette demande est légitime : la nouvelle professeur documentaliste a présenté un diagnostic de la BCD, et les besoins sont avérés. Le DAF confirme que les établissements de cette taille ont généralement deux professeurs documentalistes. Enfin, dans l'optique de l'ouverture de l'annexe, qui nécessitera la création d'un poste pour la BCD qui y sera installée, créer aujourd'hui un demi-poste est une anticipation qui fait sens, et qui évite d'avoir à payer ponctuellement des vacataires, comme ce fut le cas l'an dernier.

Le débat porte sur le degré d'urgence de cette création : le proviseur explique qu'un recrutement pour janvier serait pertinent. Quant aux éventuels candidats, il rappelle qu'une candidate ayant d'autres fonctions dans l'établissement a été classée en 2^e position par la Commission de recrutement local lors du recrutement de la professeur documentaliste, il n'y a donc pas d'inquiétude sur ce point.

Le CA se range à ces arguments et approuve à l'unanimité la création d'un demi-poste de professeur documentaliste au primaire pour le 1^{er} janvier 2021.

Questions des représentants des parents :

Question 1 : Assouplissement du règlement financier

Dans le cadre COVID-19 et des contraintes d'entrée sur le territoire Japonais, les Familles du Lycée de Tokyo souhaitent la mise en place du paiement des frais de scolarité au prorata pour les familles arrivant en cours d'année. Actuellement tout trimestre entamé étant dû, or les familles arrivant au Japon ont du mal à concilier les visas, déménager pendant des vacances scolaires, venir le plus tôt possible et les aspects financiers.

Ce point a été traité.

Question 2 : Plans de contribution

Quel est l'impact de la situation sanitaire actuelle sur le nombre d'élèves inscrits via un plan de contribution ? Est-ce qu'il y a une tendance qui se dégage sur ces effectifs pour les (2) années à venir ?

Ce plan porte sur 140 élèves, avec 9 entreprises impliquées (une nouvelle entreprise attendue, qui compense un départ). Ce plan est stable, et pourrait être en hausse pour attendre 178 millions de yens l'an prochain.

Questions 3 : Service restauration

Le proviseur propose de ne pas répondre à ces questions en séance, vu leur nombre et la densité des sujets abordés. Il propose au CA d'y apporter des réponses écrites insérées dans le compte-rendu, et le Directeur invite à créer un groupe de travail mandaté pour élaborer un projet d'amélioration du service de restauration, qui sera présenté au prochain Conseil d'administration.

La composition de ce groupe est ainsi arrêtée par le CA : proviseur, DAF, gestionnaire matériel, 4 à 6 représentants des parents d'élèves (incluant des parents siégeant au CA, pour être porteurs d'une vision globale).

Les représentants des parents et des personnels donnent leur accord, et le Conseil d'administration approuve à l'unanimité cette démarche et ce mandat.

Le proviseur résume les actions entreprises par l'établissement depuis l'an dernier, conformément aux engagements pris par la direction au CA de février 2020 :

- La cafétéria a fait l'objet d'une réduction de son fonctionnement pour contribuer à résorber le déficit structurel
- La gestion des personnels fait l'objet d'une réorganisation, suite à l'audit conduit l'an dernier
- Les emplois du temps du secondaire ont été construits par la proviseure adjointe de façon à rééquilibrer les flux d'élèves pour réduire le temps d'attente
- Enfin, la désignation d'un responsable des achats vise à améliorer la gestion des commandes.

Tous ces éléments, sans être nécessairement spectaculaires, traduisent la volonté de la direction d'œuvrer aux améliorations attendues.

Le Directeur remercie et les participants et espère pouvoir être présent en février pour le prochain CA et pour accompagner le projet immobilier.

La séance est levée à 20h30.

Réponses écrites aux questions diverses :

Question 3.1 : Point d'avancement sur le service restauration

Pourrait-on avoir un point d'avancement sur le service de restauration, en incluant les processus de facturation, organisation des personnels et autres points qui auraient évolué depuis le dernier Conseil d'Administration ?

→ Les aspects de gestion des personnels ont fait l'objet d'un travail important (audit, formation, réorganisation), avec un suivi qui se prolonge ; pas de changement à ce jour dans le processus de facturation ; la réduction d'offre de la cafétéria s'accompagne de la présence d'un food-truck sur le parking du lycée, qui attire une clientèle régulière – le lycée ne retire aucun bénéfice de ce commerce.

Questions 3.2 : Bilan sur la nouvelle politique d'approvisionnement

Lors du CE du 6 juin 2019, il a été décidé d'élargir la zone d'approvisionnement des denrées alimentaires servies à la cantine.

Un bilan devait être fait à la fin du premier trimestre de l'année 2019-2020 entre autres pour chiffrer les économies prévues (promises?) lors de la prise de décision.

(Pour mémoire, merci de vous référer à la réponse du lycée à la question posée par l'association des parents d'élèves lors du CE du 06/06/2019. Question n°1 du CR disponible sur le site du LFIT:

https://www.lfitokyo.org/images/2018-2019/Trimestre_3/CR-CE-2019-06-06-vers0507.pdf²

Extrait du CR du CE du 06/06/2019 sur le site du LFIT, Question des parents n°1 :

Question des parents :

Avant de modifier la cartographie d'approvisionnement alimentaire, serait-il possible de chiffrer l'économie qui serait réalisée par l'établissement (notamment sur la proposition d'avoir recours à un fournisseur bio/local pour favoriser, entre autre, le circuit-court) comparé à la situation actuelle ? Est-il judicieux d'utiliser le règlement de l'Union Européenne sur l'importation des denrées alimentaires japonaises, n'y a-t-il pas d'autres bases scientifiques pour étayer la décision?

Réponse du Lycée :

Nous analyserons au fur et à mesure et pourrons effectuer un premier bilan à la fin du 1er trimestre.

Privilégier les circuits courts, permettre d'introduire de la variété et des produits de saison, travailler avec des fournisseurs locaux et privilégier (quand c'est possible) les produits biologiques.

Les prix des produits saisonniers bio ou local changent régulièrement selon les conditions climatiques. Il n'est donc pas possible de faire une étude en amont car l'année suivante, les prix seront obligatoirement différents par rapport à l'instant étudié. Nous pourrons vous faire un bilan après un trimestre de fonctionnement en comparant le trimestre de l'année précédente. Nous vous confirmons cependant que nos fournisseurs nous ont garanti que les montants des produits frais seront moins chers en achetant localement. En outre la baisse des coûts, il faut noter que le fait d'acheter local ou dans les provinces du nord du Japon permettra par ailleurs :

- 1. Une garantie sanitaire (contrôle des pesticides plus facilement traçable),*
- 2. Des produits frais de saison au menu cantine (Pomme de Aomori, Fraises de Ibaraki),*
- 3. De la variété dans les produits laitiers (Yaourt de marque française produit à Gunma)*
- 4. Une augmentation des produits bio à la carte du menu (Saitama Chiba etc...)*

L'Union Européenne s'appuie sur des contrôles renforcés suffisants. A noter que seuls 2 pays dans le monde interdisent totalement ou partiellement l'importation de denrées venant du nord du Japon : la Chine et la Corée du sud.

Question 3.2.1. : Ce bilan a-t-il été réalisé ?

→ Voir le compte-rendu de l'Assemblée des Conseillers de janvier 2020 : « L'élargissement des zones d'approvisionnement a permis une baisse des coûts, mais la hausse des effectifs a entraîné des achats plus importants, qui ont masqué cette baisse. »

La fermeture de la cantine le reste de l'année n'a pas permis de faire un bilan plus détaillé.

Question 3.2.2. : Le tableau d'approvisionnement du site est-il à jour ? (Ce tableau fait référence au beurre de Nouvelle-Zélande, du gingembre et des carottes de Chine...)

→ Non, il nous faudra l'actualiser avec le chargé de communication.

Question 3.2.3 : Qu'en est-il également des contacts qui devaient être pris avec des producteurs locaux ? ou avec des fournisseurs BIO ? A ce jour, seule la salade BIO est présente dans les menus. (Information recueillie auprès de Mr Jorge lors de la commission restauration du 25 septembre 2020).

→ *Nous cherchons toujours des producteurs bio et locaux. Deux nouvelles pistes ont été trouvées avec un volailler local de Itabashi et un représentant français vendeur de légumes bio cultivés au Japon. Nous espérons avancer pour augmenter la part de produits bio dans le respect du budget.*

Questions 3.3 : Situation financière détaillée sur l'année comptable écoulée 2019/2020

Question 3.3.1. : Quelle est la situation financière du service restauration à l'issue de la nouvelle année comptable écoulée ?

- Recettes / Dépenses de la Cantine
- Recettes / Dépenses de la Cafétéria
- Prix de revient d'un repas :

→ *Entre 350 et 450 Yens (Frais de denrées). 992-Y en incluant toutes les dépenses (personnels, électricité, gaz, eau ...)*

Question 3.3.2 : Y a-t-il une analyse mensuelle des dépenses et recettes du service restauration ? Si oui, quel est le résultat de l'analyse du mois de septembre ?

→ *Non, mais de nouveaux outils développés par la comptable permettront désormais de faire un tel suivi ; le futur responsable des achats aidera également à une meilleure gestion des commandes.*

Question 3.3.3. : Concernant la fermeture de la cafétéria, y a-t-il eu une simulation chiffrée sur son impact financier ? Quelle est l'économie attendue ?

→ *Les économies ont été prévues au regard du déficit lié aux personnels monopolisés par ce service (1,5 ETP). (les représentants des parents souhaitent une réponse plus précise, qui sera insérée dans ce compte-rendu après les vacances de la Toussaint)*

Question 3.4 : Législation :

En tant que membre du réseau AEF, Le lycée est-il soumis à la législation française en termes de restauration collective ?

→ *Non.*

Questions 3.5 : Négociation avec les fournisseurs de la cantine :

Question 3.5.1 : Qui est-ce qui négocie avec les fournisseurs de la cantine ?

→ *Le chef cuisinier, jusqu'à présent.*

Question 3.3.2. : Y a-t-il un seul fournisseur principal ou plusieurs ?

→ *Plusieurs.*

Question 3.5.3. : Y a-t-il mise en concurrence régulière et fréquente des fournisseurs sur les problématiques suivantes :

- tarif,
- qualité (nutritionnelle, gustative, bio,...),
- produits locaux,
- circuit court ?

→ *Non, pas jusqu'à présent.*

Question 3.6 : La cantine du lycée a-t-elle envisagé l'utilisation d'un badge électronique individuel ?

Ceci dans l'objectif de :

- fluidifier l'accès à la cantine
- pointer le présentiel
- avoir le choix du menu tout en évitant le gaspillage : choix du menu à faire en avance (avec un délai à définir)

Cela permettrait de répondre au problème soulevé par les lycéens et les 3èmes concernant le manque de choix au second service de 13h, et de diminuer le gaspillage.

Remarque: peut-être que le même système pourrait être utilisé pour gérer les emprunts de livres à la bibliothèque.

→ *Le Badge n'aurait aucune conséquence en raison de l'aménagement physique de la cantine ; pointer le présentiel n'aurait aucun intérêt car la demi pension (DP) est obligatoire pour la maternelle, et le taux de DP est de l'ordre 90% pour l'élémentaire et le collège. Par ailleurs la facturation n'est pas au repas mais elle est au trimestre. Les coûts de gestion d'un tel système de choix du menu à l'avance ne permettraient aucune économie par rapport à notre fonctionnement (faire 1200 repas français, fait maison, quotidiennement)*

Question 4 : Impayés 2019-2020

- Quel est le nombre de familles qui n'ont pas payé ou seulement partiellement payé le deuxième ou troisième trimestre 2019-2020? Peut-on avoir les détails des dossiers qui ont une bourse partielle et/ou ont demandé une aide à la caisse de solidarité et les autres?
- Quel montant cela représente-t-il?
- Comment est-ce que le LFI Tokyo compte gérer ces situations?

→ *Point traité plus haut dans l'ordre du jour.*

Le Directeur

Olivier BROCHET

